

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD17

présenté par  
Mme Bono-Vandorme

-----

### ARTICLE 38

À l'alinéa 15, après la référence :

« (UE) n° 236/2012 »,

insérer les mots :

« , et les dépositaires centraux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.